

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT SIX JUIN

L'an deux mille dix-huit, le 26 Juin à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Philippe ACCIARI, Fabienne BLEICHER, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Josselyne DAGOREAU, Yannick DUDOUT, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Karine NUGUES, Isabelle POTTIER, Gérard RABINEL, Michel SENAULT, Catherine TERHEC, Michèle TROLIO, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Baudouin DE LA MOTTE SAINT PIERRE
Arnaud GAUDRÉ, pouvoir à Yannick DUDOUT

Secrétaire de séance : Pierre GUÉRIN

Conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 20

Votants : 21

Date de la convocation : 15 Juin 2018

Annulation de la réunion des anciens conseillers d'Écouves

Monsieur le Maire a informé que peu d'anciens conseillers ont répondu présent pour la réunion qui leur était destinée le 29 juin prochain, il propose donc de reconduire cet évènement en fin d'année.

Demande de subvention au Pays d'Alençon dans le cadre du programme Leader – Extension de la micro-crèche

LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale.

Le coût global du projet d'extension de la micro-crèche est estimé à 172 800.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet est le suivant :

Financement	Montant	Taux
Union européenne – Programme LEADER	20 700.00 €	12 %
Etat DETR	86 400.00 €	50 %
Autre financement public : CAF 61	31 140.00 €	18 %
Autofinancement	34 560.00 €	20 %
Total	172 800.00 €	100 %

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **A Validé** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **A Autorisé** le maire de la Commune à solliciter une subvention auprès du Pays d'Alençon

Tarifs du restaurant scolaire de Radon – année scolaire 2018/2019

Conformément à la convention de gestion passée avec la Communauté Urbaine d'Alençon, Monsieur Alain MEYER a présenté les nouveaux tarifs de la Cantine qui seront appliqués à compter de Septembre 2018.

Il a rappelé que ces tarifs seront lissés sur 4 ans afin d'atteindre ceux de la CUA à la rentrée de Septembre 2019.

Les prix des repas seront fixés comme suit :

<u>QF 2018/2018 ou Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>
> à 867	3.93 €
De 579 à 867	3.39 €
De 333 à 578	2.71 €
De 230 à 332	2.04 €
- de 229	1.54 €
<u>Hors CUA</u>	
Déjà scolarisé en 2017-2018	5.35 €
1 ^{ère} scolarisation rentrée 2018-2019	5.87 €
Adultes	5.92 €
Enfants allergiques	0.90 €
Personnel communal	3.39 €

Tarifs de la garderie périscolaire de Radon – année scolaire 2018/2019

Monsieur Alain MEYER a proposé d'appliquer une augmentation de 1 % des tarifs de la garderie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- d'appliquer les tarifs horaires de garderie, pour l'année scolaire 2018-2019, suivants :

Quotient familial	1 enfant TN	2 enfants	3 enfants et +
0-510	2.00	1.80	1,60
511-855	2,20	1,99	1,79
856-1200	2,43	2,20	1,97
1201	2,73	2,41	2,16

- que la facturation sera effectuée par tranche d'une demi-heure
- d'appliquer un tarif forfaitaire pour toute garde exceptionnelle
- de fixer le tarif des goûters à 0.35 € par enfant par jour

Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

Tarifs du centre de loisirs de Radon – année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs du centre de loisirs municipal pour les vacances scolaires et les mercredis à compter du 1^{ER} septembre 2018 comme suit :

TARIFS ENFANT CUA						
Quotient familial	TARIFS					
	1 enfant		2 enfants		3 enfants et plus	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
0-510	3.15	8.72	2,57	7.35	2.00	6.00
511-855	4,40	11.28	3,79	9,90	3.14	8,31
856-1200	4,95	12.34	4,25	10,75	3.59	9.16
1201	5.46	13.39	4,75	11,70	4.00	10.02

TARIFS ENFANT HORS CUA						
Quotient familial	TARIFS					
	1 enfant		2 enfants		3 enfants et plus	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
0-510	5,86	14.12	5.25	12,73	4,67	11,36
511-855	6,36	15.18	5.74	13,69	5.10	12.22
856-1200	6.92	16.26	6,21	14.64	5.50	13.06
1201	7.42	17.30	6,68	15.60	5,96	13,90

Une réduction globale de 15 % sera effectuée pour toutes les inscriptions sur une semaine complète.

Tarif des sorties journée : 11 €

Tarif journée piscine : 9 €

Tarif demi-journée piscine : 4€50

Tarif repas : 3.55 €

Tarif garderie matin : 1 €

Tarif garderie soir : 1 €

Tarifs des Camps – Centre de Loisirs de Radon – Été 2018

Monsieur MEYER a informé qu'un camp va être organisé dans le cadre du centre de loisirs pendant l'été au Camping Huttopia à SILLE LE GUILLAUME (72).

Monsieur le Maire a proposé de fixer les tarifs en fonction du quotient familial :

Quotient	Tarifs
0-510 :	140 €
511- 855 :	150 €
856-1200 :	160 €
+ 1200 :	170 €
Hors CUA:	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné son accord pour la réalisation de ce camp et valide les tarifs proposés par Monsieur le Maire.

Numérotation des voies – Création d'une commission communale

Lors de la réunion de conseil du 24 avril dernier, des représentants de la Poste sont venus présenter leur accompagnement destiné aux collectivités dans les démarches de numérotation des voies.

Or, étant donné que la commune historique de Forges a déjà travaillé sur ce sujet et le coût important de cette prestation (environ 10 000 €), Monsieur le Maire propose :

- de ne pas solliciter la Poste pour ces démarches
- la création d'une nouvelle commission communale dont la mission sera de réaliser le travail de numérotation.

L'assemblée a donné son accord pour la création de cette commission, elle sera composée de :

- Claude Broult, Didier Chevalier, Yannick Dudouit, Danielle Ernou, Karine Nugues, Maryse Leguay, Isabelle Pottier, Gérard Rabinel, Michel Senault, Catherine Terhec et Michèle Trolio.

→ Cette commission se réunira pour la 1ère fois le Mardi 10 Juillet à 20h à la mairie de Radon.

Vente du tracteur Massey Ferguson (Radon)

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à la commune ;

Monsieur le Maire a informé qu'un nouveau tracteur sera livré prochainement, le vendeur a repris l'ancien tracteur de Vingt Hanaps (pour 10 000 € ht) mais pas celui de Radon. M. Meyer a donc proposé de le soumettre à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente du véhicule suivant « en l'état » : Tracteur Massey Ferguson immatriculé 2723 QX 61 pour un montant de compris entre 4 500 et 6 000 € TTC.

Vente du tracteur tondeuse Kubota (Vingt hanaps)

Monsieur le Maire a indiqué que le tracteur tondeuse de Vingt Hanaps était en panne mais le coût des réparations est trop important, par conséquent il a été décidé de ne pas le réparer et de ne pas le remplacer.

Par contre, il est possible de le vendre « pour pièces ». Monsieur Meyer a signalé qu'une estimation était en cours afin de connaître la somme à laquelle le tracteur tondeuse pouvait être vendu. Il a rappelé en outre que ce matériel était également la propriété de la commune de St Gervais du Perron.

Vandalisme — Extincteurs des vestiaires du football - Radon

Monsieur le Maire a informé que, lors du contrôle annuel des extincteurs situés dans les bâtiments communaux, des anomalies ont été constatées sur ceux présents dans les vestiaires du football.

En effet, 2 extincteurs ont été vidés (dont un dégoupillé) et Monsieur MEYER a proposé de demander au Club de Football (l'Entente Sportive d'Écouves) le remboursement des coûts liés au remplacement des 2 extincteurs, soit la somme de 211.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de facturer à l'ES Écouves le remplacement des 2 extincteurs situés dans les vestiaires du football pour un montant de 211.20 €.

Attributions subventions complémentaires

- *Classe découverte à Asnelles (14) – Ecole de Radon*

Monsieur le Maire a annoncé au conseil municipal qu'une classe découverte sera organisée à Asnelles (Calvados) en Novembre 2018 pour les CM1/CM2 de l'école « Le Petit Prince » à Radon.

Le prestataire de cette opération est la ligue de l'enseignement.

La facture établie par la ligue de l'enseignement présente un séjour de cinq jours pour un coût total de 9 168 €, soit

Hébergement : 7 578 € (sur la base de 27 élèves et 3 adultes accompagnateurs).

Transport Ecole → Asnelles : 1 100 €

Transports sur place : 490 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de subventionner ce séjour à hauteur de **70.00 € par jour et par enfant**.

- *Usep / Coopérative scolaire – Ecole de Radon*

En raison du déplacement des CM1/CM2 au musée du Bourget et de la prise en charge financière de la visite par M. Montauban, directeur de l'école, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire à l'association communale suivante :

USEP/ COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE RADON

186.00 €

Vente bande de terrain à Forges au profit de Mme Rossignol

Monsieur le Maire a indiqué que la commune d'Écouves accepte de vendre à Madame Elisabeth ROSSIGNOL, épouse BONNEAU :

- Une bande de terrain, appartenant à la commune d'ÉCOUVES, cadastrées ZL n° 72 située au lieu-dit « Le Touffu » Forges 61250 ÉCOUVES
- Au prix de l'euro symbolique. Les frais d'arpentage réalisés par un géomètre et les frais d'acte seront à la charge de Madame Elisabeth ROSSIGNOL.

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

- **D'accepter** la vente d'une bande de terrain, appartenant à la commune d'ÉCOUVES, cadastrées ZL n° 72 située au lieu-dit « Le Touffu » Forges 61250 ÉCOUVES, au profit de Madame Elisabeth ROSSIGNOL, épouse BONNEAU.
- Au prix de l'euro symbolique. Les frais d'arpentage réalisés par un géomètre et les frais d'acte seront à la charge de Madame Elisabeth ROSSIGNOL

Mandat de vente des parcelles du lotissement de Forges à Megagence

La commune a été approchée par 2 consultants immobiliers, représentants la société « MegAgence », afin de leur confier la vente des parcelles du lotissement de Forges. Ces 2 consultants sont Messieurs Dubois et Dauvergne.

Ceux-ci proposent de faire l'intermédiaire entre la commune, propriétaire du terrain, et l'acheteur. Monsieur Meyer a précisé que ce mandat de vente est prévu sans exclusivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de donner mandat à Messieurs Dubois et Dauvergne, consultants auprès de MegAgence, pour la vente des parcelles du lotissement de Forges.

Non restitution de la caution de M. Anthony Brehin – logement 9 route de la chapelle

Madame DAGOREAU, adjointe chargée de la gestion des logement communaux, a indiqué que Monsieur BREHIN Anthony, a quitté le logement qu'il occupait au 9 route de la chapelle à Radon le 4 Mai dernier.

Elle précise que l'état des lieux, a fait apparaître que des travaux étaient nécessaires afin de réhabiliter le logement. Aussi, plusieurs loyers demeurent impayés.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal a décidé de ne pas restituer à Monsieur BREHIN Anthony le dépôt de garantie, d'un montant de 286.88 €, qu'il avait versé à la signature du contrat de location.

Cette somme sera affectée aux loyers impayés

En outre, il a été évoqué l'avenir du logement du 9 route de la chapelle. En effet, celui-ci est situé à l'école de Radon.

→ Le resoumettre à la location ?

→ L'aménager pour en faire des locaux polyvalents ? (salles de réunion, ...)

Le conseil municipal s'est davantage prononcé en faveur de locaux polyvalents en sachant que ceux-ci pourraient, dans le futur, être aménagés en salles de classe si l'école était amenée à accueillir plus d'enfants.

Questions diverses

- Point de collecte de déchets verts à Larré

Mme Leguay a demandé si ce point de collecte était uniquement à destination des habitants de Larré.

→ Non, celui-ci est mis en place pour tous les habitants de la Communauté Urbaine d'Alençon

- Compte rendu de l'AG du SMICO et RGPD

Mme Motas a indiqué que suite à la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) il était désormais obligatoire de répertorier les éléments mentionnant des données personnelles et d'apporter des solutions pour conserver leur confidentialité. Le Smico propose dans ce cadre une nouvelle prestation payante.

Le conseil municipal a décidé de ne pas souscrire à cette prestation et de réaliser ce répertoire en interne.

- Compte rendu du Conseil de l'École de Radon

Mme Motas a présenté un résumé des éléments discutés lors du conseil d'école réuni ce même jour.

A la rentrée 2018, environ 140 enfant seront inscrits (dont quelques TPS). Il est prévu de les répartir en 6 classes (TPS/PS – MS/GS – GS/CP – CP/CE1 – CE2/CM1 – CM1/CM2).

M. Stéphane Corvée (classe des GS) quitte l'école et sera remplacé par M. Laurent Cartier.

- Sénatoriales

Mme Trolio a interpellé M. Meyer afin de savoir si une consigne de vote avait été donnée pour les élections Sénatoriales du 1^{er} juillet.

Il a répondu qu'il laissait chaque grand électeur libre concernant son vote.

- Digue de l'étang de Radon

Mme Trolio a indiqué que, lors des récentes inondations, plusieurs habitants s'étaient inquiétés sur l'état de la digue de l'étang.

Monsieur Meyer a rassuré en précisant que la digue était contrôlée régulièrement. Elle a même été vérifiée le jour des inondations par la DDT, les pompiers et la gendarmerie. Ils ont déterminé qu'elle ne présentait aucun risque de céder.

- Défibrillateurs

M. Vécrin a signalé que les 2 défibrillateurs situés à Radon étaient trop proches l'un de l'autre (l'un à la maison médicale et l'autre à la mairie) et qu'il fallait en déplacer un sur un autre secteur (à déterminer).

Il a été aussi évoqué l'installation de défibrillateurs à Vingt Hanaps et à Forges.

Fin de séance : 22h30